

Eu Ensemble

ACTUALITE | CADRE DE VIE | EDUCATION | SPORTS | CULTURE | PATRIMOINES



**Joyeuses fêtes et tous nos voeux
pour la nouvelle année !**

> CCVS

Mise en place de la collecte des papiers et des emballages en porte à porte

> Citoyenneté

Les délais s'allongent pour les CNI et les passeports

Mise en place du premier Conseil Municipal des Jeunes

> Culture

Le Théâtre du Château fête ses 20 ans

www.ville-eu.fr

facebook : @villedeu

instagram : @villedeu76

Continuité

Voilà bientôt deux ans que ce satané virus bouleverse notre quotidien et que nous nous sommes adaptés au mieux dans l'organisation de nos événements sociaux, festifs et familiaux.

Toute crise, dit-on, est aussi une opportunité. Elle libère des forces et idées novatrices. Mais les efforts doivent encore être importants car certains d'entre nous souffrent toujours des conséquences de cette situation inédite.

Notre Ville d'Eu, ses élus et ses services ont agi et réagi au mieux et sont présents pour pallier les difficultés rencontrées mais aussi accompagner les énergies actives.

Le début de ce mois aura permis de vivre au mieux notre extraordinaire marché de Noël dans ce cadre majestueux de la cour d'honneur du Château.

Ce mois de décembre est marqué par le retour de notre centre de vaccination, cette fois installé dans la Sellerie (Ancienne Caserne) grâce de nouveau à une belle coopération entre le Centre hospitalier de Eu et la Ville d'Eu. Nous aurons joué pleinement notre rôle dans la politique de prévention de la Santé publique.

Ce 8 décembre, le conseil municipal a accueilli deux nouveaux conseillers municipaux : Mme Aurélie Thérin et M. Stephen Mangeon. Ils remplacent Mme Ludivine Leriche et M. Arnaud Boutigny qui ont démissionné. Des raisons qui leur sont personnelles font que nos chemins se séparent aujourd'hui. Nous sommes heureux d'avoir travaillé avec eux et nous les remercions ici officiellement.

Ce sont donc deux élus déjà présents au sein du conseil



qui assumeront les rôles d'adjoints, Mme Béatrice Inzani à la culture et M. Jean-Marie Martin aux patrimoines. M. Yann Carbonnet devient conseiller délégué à la communication. L'équipe évolue, le projet de la Ville Ensemble demeure.

À l'heure où vous lirez ces lignes, la situation sanitaire et les recommandations gouvernementales auront probablement évolué. Quoi qu'il en soit, nous vous souhaitons une fin d'année agréable et prudemment festive. Joyeux Noël !

Très cordialement.

Michel Barbier, maire de la ville d'Eu

Nous vous convions **aux vœux du maire à la population le jeudi 13 janvier à 18h30 à la salle Michel Audiard**, sous réserve des conditions sanitaires.

3

Tri sélectif : changement au 1^{er} janvier 2022

Ensemble, réduisons nos déchets !

4

Attention aux délais pour les CNI et les passeports

Inscription sur les listes électorales

5-6

Ecole Brocéliande : en avant la musique

Installation du

Premier Conseil Municipal des Jeunes

7

Parc du château : entre abattage et plantation

Modification des règles de circulation

8-9

La ville au chevet de son patrimoine

Musée Louis-Philippe :
Préparez votre visite

L'actualité en bref

Le Théâtre du château
fête ses 20 ans

10-13

Le 26^e marché de Noël
en images

14

L'actualité de la CCVS

Déménagement du centre de vaccination

15

Tribunes d'expression libre

16

Du côté des archives

Histoire d'un lieu...
Un jour, un fait divers

Bulletin d'informations municipales

Diffusé gratuitement

Reproduction et vente interdites

Editeur : Mairie d'Eu

Directeur de la publication : Michel BARBIER, Maire

Crédits photos : Mairie d'Eu (communication, patrimoines, techniques, sport, Théâtre, musée Louis-Philippe), Pixabay

Impression : imprimerie IC4

Tirage : 4300 exemplaires

Tri sélectif : changement au 1^{er} janvier 2022

C'est une petite révolution qui s'annonce. A compter du 1^{er} janvier 2022, une collecte en porte à porte des emballages et papiers sera mise en place dans les rues eudoises.

Après avoir longtemps privilégié le tri sélectif volontaire, la Communauté de communes des Villes Soeurs (CCVS) a fait le choix, en octobre dernier, d'opter pour une collecte en porte à porte du tri sélectif.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2022, les emballages ménagers recyclables (cartonnettes, emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires) et les papiers seront ramassés ensemble, en porte à porte, une fois tous les 15 jours, dans tous les quartiers eudois.

Cette collecte se fera à l'aide de sacs jaunes translucides de 50 litres afin de pouvoir contrôler leur contenu plus facilement. Ces sacs seront distribués au cours du mois de décembre (voir notre encadré).

En ce qui concerne le verre, la collecte restera en apport volontaire dans l'un des 42 points répartis sur toute la ville d'Eu.

Par la mise en place de cette collecte en porte à porte, Eddy Facque, président de la CCVS souhaite «inciter les habitants à mieux trier et ainsi faire des économies sur le traitement des ordures ménagères».



Distribution de sacs

Au cours de la dernière semaine du mois de décembre, vous allez recevoir dans votre boîte aux lettres une carte et un calendrier vous indiquant vos jours de collecte, en fonction de la rue dans laquelle vous habitez. Un guide du tri vous sera également remis.

En attendant, la CCVS a procédé à des distributions de sacs jaunes de tri les 13, 14, 15 et 16 décembre 2021.

La distribution va se poursuivre le vendredi 17 décembre de 9h à 12h à la salle Michel Audiard et de 16h à 19h sur la place Saint Laurent O'Toole et le lundi 20 décembre de 16h à 19h sur la place Saint Laurent O'Toole

La dotation annuelle est estimée à un rouleau de 25 sacs par personne. Néanmoins, les services techniques de la ville d'Eu disposeront d'une dotation de sacs permettant d'en fournir aux usagers tout au long de l'année.



Eddy Facque, président de la CCVS et Raynald Boulanger, vice-président en charge de la collecte des déchets.

Il faut dire que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passera d'ici 2025, de 18 à 65 euros la tonne, soit un coût supplémentaire de 800 000 euros pour les habitants de la CCVS si rien n'est fait.

Pour éviter cette hausse, la CCVS milite pour une réduction du volume de nos déchets par quelques gestes simples : trier plus, favoriser le compostage et consommer de manière raisonnable. «Si nous n'agissons pas mieux et vite, les 17 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants de déchèteries qui partent chaque année en enfouissement nous coûteront trois fois plus cher en 2025» prévient le président Eddy Facque. «Il est primordial d'engager notre collectivité dans une démarche environnementale forte en réduisant les déchets et en favorisant leur valorisation». Un constat partagé par Raynald Boulanger, vice-président en charge de la collecte des déchets qui considère que la mise en place de cette collecte en porte à porte «est un service supplémentaire qui doit permettre à la CCVS de contenir ses coûts de traitement».

Des ambassadeurs du tri

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la CCVS recrutera, en début d'année 2022, deux ambassadeurs du tri qui auront pour mission d'informer mais aussi et surtout de contrôler les contenus des bacs et des sacs.

Le collecteur aura rapidement pour consigne de ne ramasser que les bacs triés. Une fois que les administrés non réceptifs au tri seront identifiés, les ambassadeurs du tri auront la charge de les sensibiliser.

Ensemble, réduisons le volume de nos déchets avec des gestes simples :

- 1 Favorisez le tri sélectif.**
Papier, verre, emballages, cartons, dépôt en déchèterie. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, scannez ce QR code.
- 2 Favorisez le compostage.**
Le compostage permet de valoriser nos déchets organiques en produisant un engrais naturel à domicile.
Véritable geste à la fois économique et écologique, il contribue à la réduction des déchets de cuisine, ménagers et de jardin à hauteur de 30 à 40%.
Le saviez-vous : la CCVS vous vend le composteur à 25 €
- 3 Consommez de manière raisonnable.**
Au sein des communes de la CCVS, le gaspillage alimentaire (nourriture encore emballée, comestible ou périmée) représente encore 22 kg par habitant et par an. Nous devons tous être vigilants.



Attention aux délais pour les cartes d'identité ou les passeports

Vous avez l'intention de faire ou de refaire une carte d'identité ou un passeport... Quelques règles s'imposent.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si vous étiez majeur au moment de sa délivrance, sa durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans.

Pour demander une carte d'identité, l'usager ne doit pas être titulaire d'un passeport valide et il doit justifier d'une intention de voyage dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage. La preuve de ce voyage peut être apportée par différents documents (titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation d'employeur...)

Le demandeur doit obligatoirement prendre un rendez-vous avec la Mairie au 02 35 86 44 00 pour déposer son dossier ou retirer sa CNI. Le délai pour obtenir un rendez-vous est actuellement d'un mois.

Le demandeur doit se présenter en personne au moment du dépôt du dossier et du retrait de la CNI puisqu'une prise d'empreintes est nécessaire. Tous les documents doivent être présentés sur support papier, aucun document ne sera imprimé sur place. Le dossier doit impérativement être complet lors du rendez-vous pour pouvoir le déposer. Si un document est manquant, un autre rendez-vous dans un délai d'un mois devra être pris pour déposer le dossier complet.

Les pièces à fournir :

- Effectuer une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr> ou en cas d'incapacité d'utiliser l'informatique, retirer un dossier papier à l'accueil de la mairie. Ce dossier est à compléter entièrement à l'encre noire et en lettres capitales.
- Un acte de naissance de moins de 3 mois délivré par la mairie du lieu de naissance si celle-ci n'est pas dématérialisée (à vérifier sur le site <https://ants.gouv.fr> dans la rubrique les solutions - Comedec - Villes adhérentes à la dématérialisation)



- Une photo d'identité conforme de moins de 6 mois réalisée en photomaton ou chez un photographe. Photo couleur réalisée sans lunettes, sur fond neutre. Le visage doit être dégagé, bouche fermée et sans sourire. La photo ne doit comporter aucune rayure, pliure ou tâche.
- Connaître la date et le lieu de naissance des parents.
- Pour les mineurs, les cartes d'identité des parents.
- Le certificat de nationalité française pour les personnes d'origine étrangère.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur (Facture d'électricité, eau, gaz, téléphone ou avis d'imposition/taxe d'habitation) ou utiliser justifié adresse en ligne lors de la pré-demande.
- En cas de perte, la déclaration de perte : Formulaire Cerfa 14011*02 à imprimer depuis le site <https://www.service-public.fr> ou à retirer à l'accueil de la mairie.
- En cas de vol : déclaration établie en gendarmerie Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou vol (à acheter en ligne lors de la pré-demande, en débit de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents si majeur : justificatif de domicile de l'hébergeant; carte d'identité de l'hébergeant; attestation sur l'honneur de l'hébergeant sur papier libre.

Inscription sur les listes électorales : la démarche à suivre

Pour pouvoir voter, il faut obligatoirement être inscrit sur la liste électorale. Cette inscription n'est pas automatique : les personnes arrivant dans la ville et les habitants non-inscrits doivent en faire la demande. Seuls les jeunes sont inscrits d'office à condition qu'ils aient effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans.

Conditions :

- avoir la nationalité française (les électeurs européens peuvent également s'inscrire pour les élections municipales et les élections européennes) ;
- habiter la commune ou y payer un impôt direct communal depuis cinq ans ;
- jouir de ses droits civils et politiques.



Quand s'inscrire ?

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique, il est possible de s'inscrire toute l'année en fonction des scrutins. Il faut faire cette démarche

au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection.

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut obtenir les informations suivantes sur le site **service-public.fr** : commune d'inscription et bureau de vote dans lequel il est inscrit.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport) ;
- un justificatif de domicile ou de l'attache dans la commune (paiement d'une des 4 taxes locales depuis 5 années consécutives toutes taxes confondues ou résidence depuis 6 mois) ;
- pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française : décret de naturalisation ;
- pour les ressortissants de l'Union Européenne : carte de séjour ou de résident ou passeport (inscriptions valables uniquement pour les élections européennes et municipales).

Ecole Brocéliande : en avant la musique !

Grâce à un partenariat entre la Ville d'Eu, l'Education Nationale, l'École de musique de la ville d'Eu, l'Association Orchestre à l'École et le Rotary Club, l'école Brocéliande bénéficie depuis le 6 septembre d'un orchestre à l'école. Les instruments ont été remis aux enfants lors de l'inauguration.

C'est en présence de la sénatrice Céline Brulin, de la conseillère générale Valérie Garraud et de l'inspecteur de l'éducation nationale Jacques-Henri Sevel que s'est déroulée le vendredi 22 octobre l'inauguration du projet « l'orchestre à l'école ».



Parrainée par le compositeur et musicien Stéphane Norbert, l'opération vise à permettre à tous les élèves en CE2 à l'école Brocéliande de s'initier aux instruments à vents et à cordes et aux percussions.

« C'est le début d'une belle aventure » s'est réjouie Mélanie Llopez, présidente de l'école de musique, partenaire actif du projet.

Maire de la ville d'Eu, Michel Barbier a pour sa part redit son attachement à la culture et à l'égalité républicaine.

« L'instrument sera le vôtre pendant 3 ans. Ensemble, vous allez apprendre un nouveau langage. Cela va vous demander des efforts mais débouchera sur de beaux moments ».

Sénatrice de Seine-Maritime, Céline Brulin a salué l'engagement de la municipalité «à offrir la même chance à tous les enfants».

Un sentiment partagé par M. Sevel. « Ce projet va vous permettre de découvrir la pratique instrumentale pendant 3 ans mais aussi d'échanger, de vivre ensemble, d'acquérir de la rigueur, de l'écoute et de la mémoire ».

L'engagement financier de nombreux partenaires, notamment AXA et le Rotary, a également été mis en avant par les porteurs du projet.

Les autres classes ne sont pas oubliées puisqu'elles bénéficieront du « plan chorale » avec l'intervention d'une professeure de chant.



Durant trois ans, les élèves vont se familiariser avec l'instrument de leur choix; qu'il soit à cordes, à vents ou à percussions.



Compositeur et musicien d'origine eudoise, Stéphane Norbert parraine le projet



Un premier Conseil Municipal des Jeunes

Le premier conseil municipal des jeunes (CMJ) a été installé le lundi 22 novembre. 8 jeunes eudois de 9 et 10 ans sont les premiers conseillers municipaux.

C'était une promesse de Michel Barbier et de son équipe : mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes. C'est chose faite depuis le 22 novembre 2021.



Avant cela, les élèves en CM1 et CM2 dans les écoles Brocéliande et la Providence ont été informés de son fonctionnement et des modalités pour y participer. Après le dépôt des candidatures et la propagande inhérents à tout scrutin, l'élection s'est déroulée le mercredi 17 novembre dans la salle du Carrosse du château d'Eu. Huit jeunes eudois ont été élus pour siéger au sein de ce premier conseil municipal des jeunes.

Pour les CM1 : Clément Lesain-Cayeux ; Valentine Vitaux

Pour les CM2 : Antoine Blondel; Jeanne Cochin; Henri Franconville; Adélaïde Gaudefroy; Faustine Lavoine et Philippe Lecas.

Quelques jours plus tard, c'est à la salle Michel Audiard que les jeunes élus étaient conviés à participer à l'installation de leur conseil municipal. Président de séance, Michel Barbier, maire, était entourée de Claudine Briffard, première adjointe et de Laurent Llopez, adjoint aux affaires scolaires.

«S'engager dans la vie de sa ville est un choix personnel mais aussi une volonté de partager des idées, des projets et des envies» s'est réjoui le maire. «Nous serons attentifs à vos projets et essaierons de les concrétiser du mieux possible. (...) Nous vous aiderons aussi à mieux comprendre les institutions de notre République».

La première sortie officielle des Jeunes conseillers municipaux a eu lieu le mardi 23 novembre pour commémorer les combats Franco-prussiens.



L'installation du Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulée à la salle Michel Audiard en présence des parents. Le lendemain, les tout jeunes élus ont participé à leur première sortie officielle.



Les jeunes conseillers municipaux, de gauche à droite : Antoine Blondel, Clément Lesain-Cayeux, Philippe Lecas, Henri Franconville, Jeanne Cochin, Adélaïde Gaudefroy, Valentine Vitaux.

Parc du château : entre abattage et plantation

L'état sanitaire des arbres contraint la municipalité à entamer une réflexion sur le devenir du parc du château.

Le 29 octobre dernier, une longue réunion de travail a permis à Mme Courtois (Architecte des Bâtiments de France), M. Moinier (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), M. Gueguen (responsable des espaces verts de la ville), Mme Togni-Devillers (Service municipal Patrimoine Historique), M. Duparc (Attaché de conservation au Musée Louis Philippe) et M. Llopez (adjoint) de faire un point sur l'état du parc du Château.

L'occasion aussi d'envisager des perspectives, de voir le travail accompli dans la bonne direction et de valider les orientations prises.

De nouvelles propositions ont pu émerger, ainsi que la possibilité de trouver de nouveaux partenaires.

Malgré les contraintes liées au classement historique, le parc va continuer à se développer et à prospérer.

Il y aura peut-être moins d'arbres, mais ils pousseront mieux et seront mieux adaptés aux défis du dérèglement climatique.



Réunion dans le parc sur l'état sanitaire des arbres.

Enherber pour limiter l'entretien



Comme vous le savez tous, la loi Labbé vous interdit désormais d'utiliser les produits phytosanitaires pour entretenir votre cour, vos allées ou vos espaces verts. Elle l'interdit aussi aux collectivités qui, depuis 2017, doivent repenser leurs pratiques pour entretenir tous les espaces publics.

Au cimetière, il a ainsi été décidé d'enherber le tour des tombes avec des plantes couvre-sol comme l'Herniaria ou le Sedum pour limiter la prolifération des «mauvaises herbes». La pratique va également être étendue en ville, notamment au pied des arbres.

PORTRAIT



Patrick Larseneur

Agent des espaces verts

42 ans après avoir été embauché comme jardinier, Patrick Larseneur quittera définitivement le service des espaces verts de la ville d'Eu le 31 décembre 2021 pour une retraite bien méritée.

«Quand je suis arrivé, nous étions 3 jardiniers» se souvient le futur retraité. «J'ai connu la création du service des jardins en 1981 par M. Pennelle, adjoint de M. Duhornay». Aux côtés de MM. Lassenet, Luc Machu, Pascal Dumont, Dominique Moureau, Philippe Letellier et Pascal Gueguen, Patrick Larseneur va tout au long de sa carrière participer au fleurissement de la ville et contribuer à l'obtention des 4 fleurs puis du Grand Prix National. Une belle satisfaction pour cet Eudois d'origine qui, en retraite, sait déjà qu'il occupera ses journées avec la pêche, les longues promenades avec son chien et bien sûr... le jardinage.

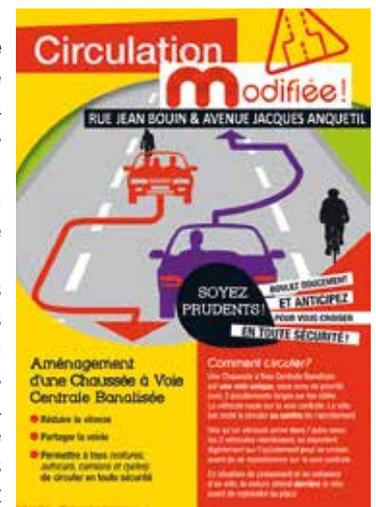
Modification des règles de circulation

Depuis la fin du mois d'octobre, la rue Jean Bouin et l'avenue Jacques Anquetil ont été aménagées de manière à faciliter la circulation des cyclistes.

Désormais, un marquage au sol spécifique matérialise une voie centrale bidirectionnelle, délimitée par deux bandes de rives. Les accotements permettent la circulation des cyclistes ; les véhicules motorisés roulent sur la voie centrale et peuvent se déporter vers la droite sur les accotements lorsqu'ils sont amenés à se croiser, en veillant toutefois à céder la priorité aux cyclistes.

Ce type d'aménagement appelé « chaucidou » (contraction de CHAUssée pour les CIRCulations DOUCes) contribue à modérer les vitesses automobiles et procure un sentiment de sécurité pour les cyclistes.

Initié rue Lavoisier voilà plus de deux ans, il est de plus en plus répandu dans nos villes, pour favoriser la cohabitation des usagers lorsque la configuration des rues ne permet pas l'implantation de pistes ou de bandes cyclables.



Vous êtes plusieurs à vous interroger sur la lumière bleue qui éclaire désormais certains passages pour piétons.

Destinés à les rendre plus visibles et à sécuriser leurs abords, ces spots ont aussi et surtout pour objectif de réduire la vitesse de certains automobilistes dans la rue Jean Duhornay, sur le boulevard Victor Hugo et sur le boulevard Gambetta.



La ville au chevet de son patrimoine

Troisième ville du Département après Rouen et le Havre pour la richesse de son patrimoine, la ville d'Eu doit faire face à de nombreux travaux de restauration.

Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent Après le clocher, le chœur...

Les travaux sur le clocher se sont terminés par la pose des 28 fleurs de lys dorées à la feuille d'or de la couronne et des lucarnes fin septembre.

Les fleurs de lys reprennent la représentation de la Collégiale sur un tableau de 1759 conservé dans l'édifice, source historique sur laquelle l'architecte en chef des monuments historiques s'est appuyé pour son projet.

Les travaux sur le chœur ont aussitôt débuté avec la découverte du toit, le nettoyage des voûtes (une grosse benne de souillures de pigeons, débris), le démoussage des éléments de sculptures (pinacles grands pics en pierres à crochets, gargouilles, corniche), et le nettoyage de ces éléments par brossage et aérogommage.

Les relevés des pièces de charpente et des pierres à changer ont été réalisés. Les tailleurs de pierre travaillent sur les propositions de sculptures pour les gargouilles, et après validation se mettront à l'œuvre durant les mois de novembre et de décembre. La repose de la charpente restaurée est prévue en janvier 2022.



Les sculptures ont été nettoyées par brossage et aérogommage.

Restauration de la chapelle Saint-Laurent

Les travaux de restauration du fronton de la chapelle ont débuté début novembre pour un mois. Après repérage des éléments à conserver et ceux à changer, les maçons de l'entreprise Normandie Rénovation ont procédé à la dépose des éléments fragilisés. La taille de pierre s'effectuera en atelier. La statue de Saint-Laurent sera nettoyée et consolidée. Le remontage des maçonneries est prévu début décembre.

Les travaux s'élèvent à 43 249,80 € TTC .

La chapelle ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection, ces travaux ont reçu une aide financière au titre de la Dotation des Equipements des territoires ruraux et celle de l'association eudoise PHAVE qui œuvre pour la préservation du patrimoine

Un peu de la ville d'Eu au Brésil...

Le **Museu Imperial de Petropolis** au Brésil organisait, du 16 au 19 novembre 2021, un cycle de conférences afin de commémorer à la fois le 175^e anniversaire de la naissance et le 100^e anniversaire du décès d'Isabelle du Brésil, comtesse d'Eu.

A cette occasion, Michel Barbier, maire de la ville d'Eu, Alban Duparc, directeur du Musée Louis-Philippe et Arnaud de Gromard, président de l'Association des Amis du Musée Louis-Philippe ont été conviés à intervenir par visioconférence lors de l'ouverture de la première journée de conférences.

Isabelle du Brésil, comtesse d'Eu, fut, avec son mari Gaston d'Orléans, comte d'Eu, l'une des dernières propriétaires du château d'Eu. Elle et son mari firent de très nombreux travaux notamment ceux qui permirent de sauver l'édifice après le grand incendie de 1902. Ils laissèrent un grand nombre de souvenirs, notamment la berline visible dans la salle du carrosse.

C'est une vingtaine de chercheurs, historiens et responsables de musées, qui ont évoqué à cette occasion les dernières recherches menées sur celle qui signa notamment la loi abolissant totalement l'esclavage au Brésil.



Travaux d'entretien des couvertures de la Collégiale et du château

Des travaux d'entretien ont été réalisés fin octobre sur la Collégiale et le château. La location d'une grande nacelle, montant à 51 m de hauteur, a permis aux agents techniques municipaux de réaliser le nettoyage et le démoussage des toitures et des évacuations des eaux pluviales (gouttières, gargouilles) de la façade Nord de la Collégiale.

Sur le château, un contrôle visuel de l'ensemble de la toiture a permis de procéder aux petites réparations d'usage (ardoises à replacer ou à remplacer), et de colmater des fissures sur les éléments en plomb.



Ce contrôle a également permis de vérifier l'état des épis de faitage. Au regard de l'état inquiétant des deux petits épis de l'aile Nord, ceux-ci ont fait l'objet d'une mise en sécurité fin novembre par les couvreurs de l'entreprise Renault Couverture, avec l'accord de la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Ces deux éléments ouvragés en plomb se sont ouverts avec le temps, laissant les infiltrations d'eau abîmer la tige métallique intérieure et le bois.



Deux des pattes de fixation de l'araignée étaient complètement cisailées par la corrosion et la rouille. Après leur dépose, une mise hors d'eau a été réalisée sur le faitage. Les éléments relevés et numérotés vont être conservés en attendant un projet de restauration. Pour les couvreurs, «c'était plus qu'à faire».

Rappelons que l'entretien régulier des monuments est une charge lourde qui nécessite des moyens techniques adaptés.

Musée Louis-Philippe : préparez votre visite !

Le vendredi 15 octobre dernier, le médiateur culturel du Musée Louis-Philippe Franck Dimouchy a accompagné durant l'après-midi des élèves des écoles Brocéliande et Nazareth dans le cadre des 50 ans du Pavillon de Joinville et ceci afin de comprendre l'histoire du lieu.

Ce qui est aujourd'hui un hôtel-restaurant est en effet une ancienne ferme devenue au fil du temps un témoignage très important des aménagements demandés sur le domaine d'Eu par les anciens propriétaires du château.

En 1827, Louis-Philippe achète cette ferme, dite du Bois-du-Parc, et les terres qui la séparent de la route du Tréport. L'établissement devient progressivement le centre d'un grand parc qui vient compléter celui qui environne déjà le château. Dans les années 1870/1880, elle est aménagée en ferme-modèle où sont expérimentés des modes d'élevage et de culture novateurs. De nouveaux bâtiments édifés à cette époque en faisaient aussi un véritable relais de chasse.

Si vous aussi vous souhaitez organiser une visite de groupe relative à l'histoire du château d'Eu et de son domaine à destination des scolaires et/ou des enfants, le service de médiation culturelle du Musée Louis-Philippe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et préparer au mieux votre visite.



Musée Louis-Philippe

Tél. : 02 27 28 20 76 / chateau-musee@ville-eu.fr

L'actualité en bref



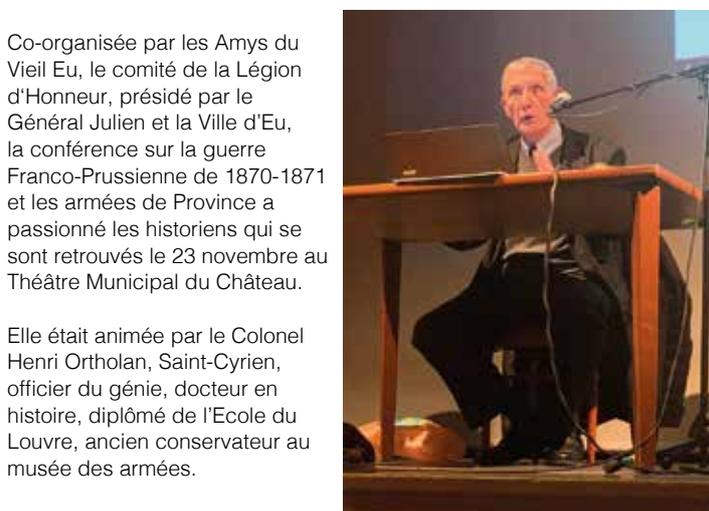
Partenaire actif dans la restauration des parties hautes de la Collégiale, la PHAVE a cette année encore pu compter sur Hélène et Sébastien de la boulangerie-pâtisserie «Chocolat Caramel» qui, grâce à leur opération galettes, ont remis un chèque de 440 euros à l'association. La réalisation de cloches en chocolat par Anaïs et Nicolas Merchez de la boulangerie Graines de Génie a également permis de remettre à la PHAVE un chèque de 200 euros. Associé à ces deux remises de chèques, Michel Barbier s'est réjoui de cette nouvelle coopération et a réitéré sa reconnaissance à la PHAVE, à son président Thierry Dillart et aux commerçants engagés dans la restauration du patrimoine eudois.



Très beau succès de l'exposition «Quand la Normandie était romaine. Briga, une ville retrouvée» présentée entre le 24 juillet et le 31 octobre 2021 à la Chapelle du Collège. Plus de 7000 personnes ont profité de cet événement pour effectuer un voyage dans la période antique !



Autre exposition, autre succès. En quatre jours, plus de 1500 personnes ont franchi les portes de la Chapelle du Collège pour découvrir les œuvres des trois graffeurs, «Made in Graffiti», Benjy Chapon et Lekiwano.



Co-organisée par les Amys du Vieil Eu, le comité de la Légion d'Honneur, présidé par le Général Julien et la Ville d'Eu, la conférence sur la guerre Franco-Prussienne de 1870-1871 et les armées de Province a passionné les historiens qui se sont retrouvés le 23 novembre au Théâtre Municipal du Château.

Elle était animée par le Colonel Henri Ortholan, Saint-Cyrien, officier du génie, docteur en histoire, diplômé de l'École du Louvre, ancien conservateur au musée des armées.



Lauriane Charnay, correspondante de la Bibliothèque Nationale de France explore les fonds d'archives de la Seine-Maritime. C'est à ce titre qu'elle a été reçue en mairie d'Eu par Michel Barbier, maire, Laurent Llopez, adjoint, et Pascal Demouchy, responsable des archives de la ville. Elle est chargée de répertorier les journaux d'intérêt local des origines à 1944. A terme, ses relevés contribueront à l'élaboration d'un catalogue départemental le plus exhaustif possible, et alimenteront le portail de la presse locale ancienne de la BNF : presselocaleancienne.bnf.fr

Au vu de la collection de presse des archives communales d'Eu, Lauriane devra revenir plusieurs fois. En effet, sont conservés en mairie les titres suivants : Le Messager Eudois, L'Echo d'Eu-Mers-Tréport, Le Réveil d'Eu et du Tréport, Bresle et Vimeuse, L'Éclairer de la Somme, etc.

Le théâtre du château fête ses 20 ans

Le Théâtre du Château vous propose de fêter ensemble les 20 ans de sa réouverture les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 janvier 2022. Quinze visites guidées théâtralisées sont programmées durant ces trois jours.

C'est à un bel évènement auquel vous invitent la municipalité et toute l'équipe du Théâtre en tout début d'année 2022. Pour fêter les 20 ans de la réouverture du Théâtre, huit compagnies, une artiste peintre, une pianiste, la Maîtrise de la Collégiale et les élèves de l'option théâtre du lycée Anguier se succéderont pendant trois jours pour animer des visites guidées théâtralisées et vous inviter à regarder autrement votre théâtre.

De la commedia dell'arte au ring de boxe, les artistes vous guideront du hall au local technique pour une visite inédite. «Tous les espaces ou presque du Théâtre vont être accessibles et investis par un ou des artistes» se réjouit Fabienne Huré, directrice du Théâtre. «Les spectateurs seront accueillis dans le hall par Arnaud Marzorati à l'orgue, puis au fil de leur visite, des comédiens, chanteurs, danseurs, acrobates... les accompagneront».

Chaque visite guidée et théâtralisée durera environ une heure trente. Elles se dérouleront les 7, 8 et 9 janvier 2022 à 10h30, 13h30, 16h, 18h30 et 21h.

Renseignements et réservations au 02 35 50 20 97 ou sur le site du théâtre : www.theatreduchateau.fr

Tarif de 8 à 15 euros.

Théâtre du château

Vos prochains rendez-vous

Le 20^e anniversaire de la réouverture du Théâtre sera suivi, en janvier, par plusieurs spectacles.

La Compagnie Idiomécanic Théâtre présentera **le 19 janvier 2022 à 20h** «Un Démocrate», une traversée épique sur la vie et l'oeuvre de l'un des hommes les plus influents du XX^e siècle : Edward Bernays. Père de la propagande politique institutionnelle et de l'industrie, Edward a compris très tôt ce qui fait courir les hommes. Il sait où appuyer, quels leviers actionner...et le citoyen devient un consommateur docile qui achète, vote, part à la guerre -librement, croit-il. Cette pièce vous tiendra en haleine jusqu'au chaos final.

Changement de registre **le samedi 22 janvier 2022 à 20h** avec Louise Jallu. Avec son bandonéon, la jeune musicienne rend au hommage au maître du tango nuevo, Astor Piazzolla.

Le vendredi 28 janvier à 20h, la compagnie «le K» s'installera au centre hospitalier pour un spectacle mi-théâtral, mi-radiophonique vous invitant à découvrir l'histoire des grandes guerres mêlée à l'histoire intime de Pierre Dac. Une formidable et émouvante leçon de vie.

Informations et réservations au 02 35 50 20 97 ou sur le site du théâtre : www.theatreduchateau.fr



@ Sylvain Gripoix



Parmi les huit compagnies invitées à fêter les 20 ans de la réouverture, la Compagnie Catherine Delattres... Un clin d'oeil à la commedia dell'arte.

Théâtre des Charmes

Du théâtre et de la danse



«Il n'y a plus rien» par la Zest' Cie

Jeudi 13 et vendredi 14 janvier à 20h30 : «Les Mieux-disants» --> spectacle de l'atelier théâtre Les Colporteurs d'après des textes de Molière, plein tarif : 6€, tarif réduit : 3€

Jeudi 20 janvier à 19h30 : «Bulle» de la Compagnie Piktozik --> spectacle pour enfants (théâtre musical et graphique) à partir de 3 ans, plein tarif : 10€, tarif réduit : 6€

Mardi 1er février à 20h30 : «Chaos, courroux et cataclysme» de la compagnie Et vous en vivez ? --> Est-ce que le malheur des autres fait rire ? --> plein tarif : 12€, tarif réduit : 8€

Vendredi 25 février à 19h30 : «Il n'y a plus rien» de la Zest' Cie --> théâtre danse - tout public --> plein tarif : 10€ - tarif réduit : 6€

Le 26^e marché de Noël en images

Malgré la crise sanitaire qui n'en finit pas, le 26^e marché de Noël de la ville d'Eu s'est tenu dans la cour du château entre le 1er et le 5 décembre 2021. De belles retrouvailles pour l'ensemble de nos exposants mais aussi pour les nombreux visiteurs qui, tout en se pliant aux contraintes sanitaires, ont pu profiter d'un moment toujours magique et féérique.



Inauguration du 26e marché de Noël par Michel Barbier accompagné de plusieurs élus.





Visite «touristique» pour les maires de la CCVS

Le jeudi 28 octobre, les 28 maires de la Communauté de Communes des Villes Sœurs ont été invités à découvrir deux sites importants du patrimoine Eudois.

Dans un premier temps, Franck Dimouchy, médiateur culturel, a reçu ceux et celles qui ont pu se libérer, au château-musée Louis Philippe.

Il est revenu sur l'histoire du château et de ses illustres propriétaires mais a aussi mis en évidence l'importance de son patrimoine naturel avec la roseraie et son parc arboré.

Alban Duparc, attaché de conservation, était quand à lui excusé, représentant la ville d'Eu au salon du patrimoine culturel au carrousel du Louvre à Paris.

Les élus et agents de la CCVS se sont ensuite retrouvés sur le site antique gallo-romain de Briga, où, guidés par Étienne Mantel (DRAC-SRA de Normandie), Jonas Parétias (doctorant à l'UMR 7044 Archimède, Strasbourg) et Guillaume Blondel (service archéologique de la Ville d'Eu), ils ont pu découvrir le site et ses principaux bâtiments culturels, politiques et culturels.

Les nombreuses questions posées ont pu recevoir une réponse des guides, et les élus ont pu constater la richesse mais aussi les enjeux liés à la gestion d'un tel site, formidable atout pour un développement économique touristique de la CCVS.

Un nouveau centre de vaccination

Installé pendant plus de neuf mois sur la place Abbé Legris, le centre de vaccination contre la COVID vient de déménager dans l'ancienne caserne, place Saint-Laurent O'Toole.

Après cinq semaines de fonctionnement au «ralenti», le centre de vaccination contre la COVID est à nouveau opérationnel 5 jours sur 7 depuis le 7 décembre 2021. «Après avoir réalisé 33 000 injections entre le 8 janvier et le 29 octobre 2021, nous ne vaccinons plus qu'une journée par semaine au mois de novembre» précise Virginie Poirier, adjointe au directeur du centre hospitalier d'Eu. «Mais pour faire face au rappel vaccinal, nous avons décidé d'élargir à nouveau les créneaux».

Le nouveau centre de vaccination est désormais installé dans l'ancienne caserne, place Saint-Laurent O'Toole, derrière la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent. Il est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Préconisé pour les plus de 18 ans, le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) précédemment utilisé(s).

Pour prendre rendez-vous, connectez vous sur <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/eu> ou téléphonez au 02 79 46 11 56.



Le CCAS et la municipalité ont cette année encore fait le choix de remplacer le traditionnel repas des seniors par un colis. La distribution de ce colis s'est déroulée les 9 et 19 novembre 2021 à la salle Michel Audiard.



Pour la 2^e année consécutive, les professionnels des Pavillons Allard et Isabelle, les intervenants à domicile mais aussi les élèves en formation au GRETA étaient conviés ce jeudi 18 novembre à participer aux olympiades du soin. Les participants avaient cette année trois défis à relever : «Communiquer, c'est gagné !», l'installation au fauteuil et l'utilisation du lève personne. «Ces olympiades ont pour objectif de mettre les soignants en situation de patients» précise Annabel Bouffler, responsable qualité et communication au sein du centre hospitalier. «Elles visent aussi à se rappeler les bonnes pratiques en s'amusant». Un pari réussi au regard de l'ambiance qui régnait dans la salle de réception du pavillon Allard.

La ville ensemble

La Ville d'Eu, une Ville Humaine où il fait Bon Vivre.

Malgré nos contraintes budgétaires, l'équipe municipale s'est efforcée, cette année encore, avec ses diverses et nombreuses réalisations, de satisfaire aux mieux les besoins des Eudois.

En effet, avec la politique du gouvernement qui réduit sans cesse nos dotations, notre budget communal est touché plus durement chaque année.

Et pourtant nous sommes fiers d'afficher un budget raisonnable, ambitieux et de trouver des idées sans dépenses disproportionnées.

Nous poursuivons nos efforts pour faire de notre Ville une commune où il fait bon vivre.

Une ville agréable à vivre, mais également une ville de plus en plus forte au niveau du territoire des Villes Sœurs.

L'ESPRIT DE FÊTE S'INVITE À EU !

Noël est l'occasion pour la Municipalité de vous présenter un Marché de Noël unique, accompagné de nombreuses animations.

Cet événement récurrent de début décembre marque ainsi le lancement des festivités de Noël dans Notre Région.

Une quarantaine de chalets, près de quatre-vingts exposants au total vous ont ainsi proposé, de l'artisanat, des cadeaux, des produits régionaux et autres gourmandises de saison.

L'esprit de fête s'invite ainsi et notre Ville revêt pour l'occasion son plus bel habit de Noël.

Nous vous souhaitons de bonnes et belles fêtes de fin d'année

Agir pour Eu.x

À l'annonce des chiffres de l'épidémie qui malheureusement se confirment à la hausse, permettez nous, tout d'abord, de vous souhaiter une fin d'année paisible et sereine. Nous espérons que vous êtes en bonne santé ainsi que vos proches.

Nous ne saurons que vous recommander ardemment de conserver les bonnes habitudes sanitaires qui nous ont permis de nous protéger jusque-là et qui restent, avec le vaccin, les seules solutions face à cette pandémie.

Nous souhaitons en outre remercier l'ensemble de nos concitoyens qui ont été et seront encore une fois de plus en première ligne lors de ces fêtes de fin d'année : soignants, commerçants, gendarmes, militaires, pompiers, ...

Nous pensons également à tous ceux d'entre nous qui seront seuls, à tous ceux qui doivent veiller sur un proche et pour qui les fêtes n'auront sans doute pas le goût de la joie qu'apprécieront ceux d'entre nous qui pourront se retrouver en famille.

Sachez que toute notre équipe reste à votre disposition en cas de souci ou de besoin. Nous espérons que la ville d'Eu va enfin retrouver, à l'occasion de ces fêtes, un peu de joie et un esprit de convivialité qui nous ont manqué ces derniers mois et qui permettront à chacun de retrouver un peu d'allégresse et de douceur. Et surtout prenez bien soin de vous tous.

Bien vivre à Eu

Le Grand remplacement des peuples européens par de nouvelles populations n'est ni une théorie ni une vue de l'esprit mais il est bien la triste réalité.

En 1830 la population mondiale comportait 1 milliards d'habitants.

Elle a doublé en un siècle pour atteindre 2 milliards d'habitants en 1930.

Un doublement ensuite en 50 ans pour atteindre 4 milliards d'habitants en 1980.

Un doublement ensuite en 40 ans pour atteindre 8 milliards d'habitants en 2020.

On peut donc prévoir un doublement dans 30 ans c'est à dire 16 milliards en 2050 soit 8 milliards de plus autant que la population actuelle et par conséquent 2 milliards de plus dans 10 ans .

Les populations des pays pauvres du Sud seront donc attirées par les pays riches du Nord.

L'ancien Président Algérien Boumédiène nous a prévenu que cette submersion migratoire ne sera pas amicale.

La France devra faire face non seulement à ce défi migratoire mais aussi également à cette grave crise de natalité qui l'affecte .Avec moins de 800 000 naissances par an depuis 5 ans le renouvellement des générations n'est plus assuré.

Ces observations anxiogènes ne font pas l'objet de débats de la part de la classe politique qui gouverne la France. Les politiciens appliquent la politique de l'autruche, la tête dans le sable : Ne rien voir, ne rien entendre et ne rien dire.

Ville d'Eu dynamique

Stéphane Accard et Ville d'Eu Dynamique, dans un esprit constructif, vous informent :

ENFIN, la démocratie est presque respectée au sein du Conseil Municipal de notre ville. En effet, le maire, depuis son élection, de façon autoritaire, refusait d'appliquer les règles.

La bienséance et le respect de la loi voulaient que toutes les tendances politiques soient représentées au sein des différentes commissions de la ville et puissent s'exprimer, et ce, pour éviter les abus.

Le maire avait décidé, au mépris de ses administrés, d'ignorer la loi !

Nous, Ville d'Eu Dynamique, ne pouvions admettre cet irrespect envers les Eudois, et avons décidé de demander l'application de la loi au sein de notre ville.

La préfecture de Seine Maritime a donc dû rappeler à M. Barbier les règles régissant un Conseil Municipal, et il s'est retrouvé obligé de respecter l'ensemble de ses administrés et que Ville d'Eu Dynamique soit enfin représentée au sein des différentes commissions...

Nous remercions donc le maire d'Eu d'enfin commencer à appliquer, sous la contrainte, la loi.

Nous, Ville d'Eu dynamique, nous nous battons pour que l'ensemble des Eudois soient représentés, entendus et respectés !

Du côté des archives

«On dit que les choses que nous connaissons le moins, sont celles que nous avons auprès de nous...»

François-Edmond Desnoyers

Histoire d'une rue, d'un quartier...

La place du Président Carnot¹



C'est lors du conseil municipal du 5 juillet 1894 que quelques élus sollicitent l'assemblée pour remplacer le nom de la place Notre-Dame par le celui de place du Président Carnot.

«Nous avons pensé que notre ville, dans cette douloureuse circonstance, se ferait gloire de prouver sa haute sympathie au Président Carnot, qui vient de mourir au Champ d'Honneur², victime de son dévouement, pour sa Patrie, pour sa «chère France», comme il disait lui-même.

Sa mort a jeté la consternation non seulement en France, où tous l'honorent et le pleurent, comme un citoyen qui fut toujours dévoué à la cause de son Pays, mais encore dans l'Europe entière, où tous l'admirent et le respectent comme un chef d'Etat, dont la droiture politique égale la prudence.

Si nous ne pouvons élever au Président Carnot un monument digne de son grand caractère, il nous semble, du moins, que nous devrions consacrer au souvenir un nom si estimé».

Le conseil donne alors à l'unanimité un avis favorable à cette demande, et à la majorité (12 sur 15 votants) que la proposition est votée sans avoir à passer devant une commission spéciale.

La place du Président Carnot, plus communément appelée place Carnot par les habitants, gardera ce nom jusqu'en 1987. Mais ça, c'est une autre histoire...

⁽¹⁾Aujourd'hui la place Guillaume le Conquérant.

⁽²⁾ Marie François Sadi Carnot, plus souvent appelé Sadi Carnot, est un homme d'État français, né le 11 août 1837 à Limoges (Haute-Vienne) et assassiné le 25 juin 1894 à Lyon (Rhône). Il était le président de la République de la France depuis le décembre 1887.



Un jour, un fait divers...

«Un chevreuil au violon municipal»



Ce matin, la place Carnot fut divertie par une aventure peubonale et violon¹ municipal donna, pendant quelques instants, l'hospitalité à un hôte de marque, lequel fut transporté avec tous les égards dus à son espèce, par l'agent Havel, à son propriétaire du château d'Eu.

Voici en quelques mots le récit de cette aventure :

Il était environ dix heures et demie, un poissonnier et sa femme, M. et Mme Mauger, revenaient du Tréport avec leur charrette de poisson accompagnés de leur chien, lorsqu'arrivés au Vert Bocage, ils virent descendre élégamment du Mont Vitôt, un chevreuil que leur chien poursuivit et qui s'enfila dans le poulailler de M. Bochot. Celui-ci, aidé par M. Cagé et de M. Mauger, essaya de s'emparer de l'animal. Mais avec l'agilité qui le caractérise, le ruminant, d'un bond, sortit sur la route, pénétra par la porte dans l'habitation de M. Bochot, entra dans la pièce voisine et ressortit par la fenêtre en cassant les carreaux.

D'un bon prodigieux, il sauta par-dessus la tête de Mme Mauger qu'il effleura et lui défit son bonnet ; puis, descendant la rue du Tréport, il parcourut la rue Alsace-Lorraine², la Grande rue³, la place Carnot⁴.

Pourchassé par une bande de chiens, le chevreuil se dirigea impasse Beaurain ; mais ne trouvant pas d'issue, il revint sur ses pas et s'enfila directement dans la cour de l'hôtel de ville, pour se réfugier... au violon municipal, tout grand ouvert.

Après avoir fermé la grande 'porte de la cour de l'hôtel de ville, l'agent Havel se rendit au violon pour y saisir le délinquant qu'il s'empressa de porter au château.

Le jeune animal qui s'est payé la fantaisie de faire une ballade en ville, est une biche d'environ deux ans. Nous nous rappelons que pareille aventure est déjà arrivée, il y a quelques années, à un autre chevreuil qui avait quitté le bois du parc où vivent plusieurs couples de ces animaux.

Source : Le Réveil d'Eu et du Tréport - Edition du 4 février 1912

⁽¹⁾Prison d'un poste de police. Il était situé à l'époque à l'hôtel de ville.

⁽²⁾Aujourd'hui la rue du Maréchal Foch.

⁽³⁾Aujourd'hui la rue Paul Bignon.

⁽⁴⁾Aujourd'hui la place Guillaume le Conquérant.